

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE:

Identificateur du produit

Nom du produit : **SULFATE DE SODIUM**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fabrication de lessives : Agent de remplissage

Fabrication de verre: Agent d'affinage

Fabrication de pâte à papier Kraft : Matière première

Autres :

- Alimentation animale
- Enzymes
- Processus sidérurgiques
- Industrie textile

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom: MINERA DE SANTA MARTA, S.A.

Adresse: Pº Independencia, 21- 3º
50001 Zaragoza (España)

Téléphone: (+ 34) 976 216 129

Fax: (+ 34) 901 020 266

Adresse e-mail: comercial.msm@samca.com

Téléphone d'Urgence

Service d'information toxicologique d'Espagne (+34) 915620420

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du la substance Conformément à le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP), ce produit n'est pas considéré comme une Substance Dangereuse.

Éléments d'étiquetage La substance ne requiert pas d'étiquetage de dangerosité d'après le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Autres dangers Pas autre risque est spécifié

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance

Dénomination Chimique : Sulfate de sodium anhydre

Formule Chimique : Na_2SO_4

Poids Moléculaire : 142,04

CAS Registre N°: 7757-82-6

N° EINECS: 231-820-9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFATE DE SODIUM

RÉVISION 11

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2020/878

15/04/2025

4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter la personne à un lieu en plein air
Contact avec la peau:	Rien de particulier n'a été spécifié.
Contact avec les yeux:	Laver immédiatement avec de l'eau en abondance pendant 15 minutes, en maintenant les yeux bien ouverts et solliciter l'assistance médicale.
Ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau

Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Effet laxatif à grandes doses. En cas de malaise, consulter un médecin

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas autre indication est exigée.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Tous les moyens d'extinction possibles peuvent être utilisés.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Il n'est pas considéré un produit inflammable. Mais, sous l'action de la chaleur, peuvent dégager des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Protection respiratoire, des lunettes de protection, des bottes et des gants.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Délimiter la zone d'expansion et empêcher l'accès aux personnes non autorisées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir le déversement de pénétrer dans le système d'égout ou dans cours d'eau. Si ne pas possible, diluer avec une grande quantité d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupération:	Ramasser le produit en se servant des moyens appropriés (balai, aspirateur)
Nettoyage	Mettre le produit renversé dans un conteneur approprié en l'étiquetant de façon correcte.
Élimination :	Éliminer le produit ou le déchet solide dans un centre agréé.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 11

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures Techniques:	Aucune intervention technique particulière n'est nécessaire.
Précautions:	Éviter la formation ou la dispersion de poussière dans l'atmosphère.
Conseils pour son utilisation:	Respecter les instructions du mode d'emploi

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures Techniques:	Maintenir les récipients fermés et stockés en lieu sec.
Substances incompatibles:	Voir la section 10: Stabilité et Réactivité
Conditions pour l'emballage:	Produit qui peut être stockée dans des conteneurs commerciaux communs.
Quantité limite qui peuvent être stockée:	Pas applicable
Matériaux d'emballage:	Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune recommandation supplémentaire

8 CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VLE (Valeur Limite d'Exposition) : N'existent pas

Contrôles de l'exposition

Mesures de caractère technique : Localiser le foyer d'émission de la poussière. S'assurer que le lieu de travail est bien aéré

Protections individuelles : Rince-œil à proximité des postes de travail

Protections individuelles :

Protection respiratoire : Masque respiratoire avec filtre anti-poussière

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Contrôles de l'exposition de l'environnement : La législation ne s'applique pas.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique: Solide

Forme: Poudre ou Granulés

Couleur : Blanc

Odeur : Sans odeur

Autres informations

pH en solution aqueuse : 8 à 20° C solution à 10%

Point de fusion: 884° C

Point d'ébullition: 1429° C (à 1013 hPa)

Point d'inflammation: Pas applicable

Propriétés explosives : Non explosives conformément aux critères de la CE

Propriétés des comburants : Non oxydant conformément aux critères de la CE

Température de décomposition: 1200° C

Densité relative: 2,66 (d 20/4) g/cm³ (20°C)

Densité apparente: 1,3 – 1,65 Kg/dm³ (produit non compacté)

Solubilité

Dans l'eau: 161 g/l a 20° C

Dans l'alcool (éthanol) Insoluble

Dans glycol Insoluble

Coefficient d'octanol /eau: Log Kow = -3 à 20°C

Hygroscopicité : Produit très hygroscopique

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Pas donnée spécifique.

Stabilité chimique Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses Pas réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de l'humidité pour prévenir l'agglomération

Matières incompatibles Pas donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux Par décomposition thermique pyrolyse, émission de gaz toxiques (oxydes de soufre)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFATE DE SODIUM

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RÉVISION 11

15/04/2025

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:	Il n'est pas considéré toxique ni nocif. DL ₅₀ oral (rata): 10000 mg/kg.
Effets locaux:	Peut provoquer une légère irritation oculaire et des muqueuses nasales par effet mécanique.
Effets CMR	Effets Cancérogènes, Mutagènes et reprotoxiques non pas été décrits

Informations sur les autres dangers Autres dangers n'ont pas été décrits

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique:	CE ₅₀ (Daphnia magna)/48 heures : 4580 mg/l.
Classification des substances dangereuses pour les eaux (VwVwS):	WGK: Classe 1 Légèrement dangereux pour l'eau. Inoffensif pour l'environnement marin.

Persistance et dégradabilité Réduction anaérobie par des bactéries réductrices du sulfate. En présence de substances organiques, le sulfate de sodium est réduit en suivant le cycle du soufre.

Potentiel de bioaccumulation N'est pas bioaccumulable.

Mobilité dans le sol Pénètre facilement dans le sol sous l'action de la pluie.

Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit ne remplit pas les critères pour être considérée comme PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien Propriétés perturbant le système endocrinien non pas été décrits

Autres effets néfastes Autres effets n'ont pas été décrits.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets Déposer dans une déchetterie autorisée de déchets industriels non dangereux.

OBSERVATIONS:

L'utilisateur doit tenir compte des instructions et des réglementations locales concernant l'élimination.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies terrestres (RID/ADR): Pas applicable	Voies Maritimes (OMI/IMDG): Pas applicable
Voies Aériennes (OACI/IATA): Pas applicable	Législation DOT: non dangereux produit pour le transport

Numéro ONU Pas applicable

Désignation officielle de transport de l'ONU Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport Pas applicable

Groupe d'emballage Pas applicable

Dangers pour l'environnement Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas applicable

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Pas applicable

OBSERVATIONS:

Les prescriptions réglementaires à ce sujet sont celles en vigueur à la date de la rédaction de ce document.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFATE DE SODIUM

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RÉVISION 11

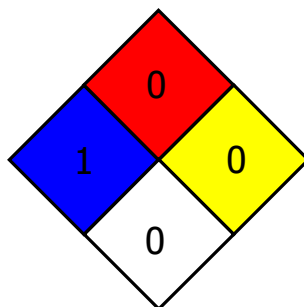
15/04/2025

15 INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Réglementation et législation en matière de sécurité, santé et environnement

Classification de produits chimiques suivant NFPA (National Fire Protection Association)

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
RÉACTIVITÉ
AUTRES



MOYENNE DE DANGERS:

4 = EXTRÊME
3 = ÉLEVÉ
2 = MODÉRÉ
1 = FAIBLE
0 = INSIGNIFIANT

Législation REACH

Le sulfate de sodium anhydre d'origine naturelle est exempté de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2, paragraphe 7, le point b de la législation sur l'enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH), car il est couvert par le paragraphe 7 de l'annexe 5 "Les substances suivantes présentes dans la nature, si elles ne sont pas modifiées chimiquement: minéraux, minerais, concentrés de minerai, clinker, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié, condensats de gaz naturel, gaz de transformation et leurs composants, pétrole brut, charbon, coke"

Substances présentes dans la nature sont définies par le point 39 de l'article 3: "une substance naturelle, telle quelle, non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels mécaniques ou gravitationnels, par dissolution dans l'eau, par flottation, par extraction par l'eau, par distillation à la vapeur ou par chauffage uniquement pour éliminer l'eau ou qui est extraite de l'air par un quelconque moyen"

Donc, comme Minera Santa Marta SA est un producteur qui extrait un minéral et purifie que par un processus de lixiviation et la cristallisation subséquente du même, considère qu'il est approprié et est donc pas nécessaire inscription

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée

16 AUTRE INFORMATION

Révision 10 Fiche de données de sécurité Adéquation au règlement (UE) 2022/878

Inscriptions aux registres du Sulfate de soude

Inscrit au registre MITI

Inscrit au registre AICS

Enregistré au TSCA

Inscrit au registre canadien (CEPA DLS)

Enregistré dans l'inventaire coréen.

OBSERVATIONS :

Les utilisateurs sont exposés à des risques éventuels, dans le cas où le produit serait utilisé pour des usages qui ne seraient pas ceux mentionnés ci-dessus. Les utilisateurs doivent connaître et appliquer toutes les normes pertinentes.

Tous les renseignements inclus ici sont fondés sur les connaissances relatives du produit en question, au moment de leur rédaction. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exclusive.

Cette information n'exempte pas les utilisateurs de prendre toutes précautions, non mentionnées ci-dessus, en rapport avec l'utilisation du produit dont ils sont seuls responsables.